



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2018-157-2.24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2018-157 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Compton ;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 janvier 2025, ses membres ont adopté le règlement n° 2018-157-2.24 modifiant le règlement n° 2018-157 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité ;

QUE ce règlement a pour objet de modifier le lieu d'affichage des avis publics municipaux du mur extérieur du Pavillon Notre-Dame-des-Prés au mur extérieur de l'hôtel de ville ;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être obtenu moyennant paiement des frais exigibles ;

Donné à Compton, ce 23^e jour du mois de janvier 2025.

André Martel
Greffier-trésorier
Directeur général